

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1- Méthodes de facturation selon secteur géographique :

- Forfait Prestation 1h : Comprend un forfait prise en charge définie la partie Administrative d'ouverture de dossier et reste valable jusqu'à sa clôture d'exécution
- Tarif horaire (heure entamé) : Facturé en cas d'intervention supérieur à 60 Mn.
- Forfait Prestation majorée de 18h à 8h, dimanches et jours fériés : Comprend un forfait prise en charge définie la partie Administrative d'ouverture de dossier et reste valable jusqu'à sa clôture d'exécution, ainsi qu'un forfait main d'œuvre d'une heure entamée.
- Tous devis et facture informatique donne lieu à une Facturation du forfait frais de gestion informatique.
- Nos Tarifs Sont en € HT net de TVA - TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des impôts – Barèmes de main d'œuvre et déplacement pré-établis et forfaits (Consultables sur www.servi29.com rubrique Tarifs)

2- Etablissement de devis :

- L'établissement d'un devis est obligatoire à partir d'un montant de 150 € (arrêté du 2 mars 1990).
- Le devis aura été préalablement été précédé de la *mention manuscrite* « *devis reçu avant exécution des travaux* ». et signé par le client. Il aura ainsi valeur de Bon de Commande pour l'exécution des travaux.
- Pour toute acceptation, un acompte de 50% sera demandé et encaissé pour la préparation de matériaux commandés.
- Les devis de travaux bâtiment sont gratuits.
- Les devis sont valables 1 mois. Passé ce délai, l'entreprise se réserve la possibilité de revaloriser le montant du devis à la date de réalisation des travaux en fonction des réajustements des matériaux sensibles au marché.

3- Facture et paiement :

Toutes les factures sont payables au comptant et exigible sur place.

Dans le cadre d'une facturation suite à l'établissement d'un devis, il n'y a pas lieu de détailler le montant de la facture. Le temps de main d'œuvre nécessaire à l'approvisionnement de certaines pièces détachées sera facturé (application d'un forfait).

A défaut de paiement dans les délais, une mise en demeure sera envoyée au client par lettre recommandée avec accusé de réception. Les intérêts de retard seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal et commenceront à courir à compter de la réception de la mise en demeure par le client.

Conservez votre facture, car la société ne délivre aucun duplicata.

3-1 Réduction :

Le tarif fidélité est applicable sur présentation du numéro client,

3-2 Paiement Internet :

Les règlements par Internet sur le site servi29.com sont pris en considérations auprès de la banque CIC et n'engage la société qu'après accord du service carte bancaire.

4- Réclamations :

Seules les factures payées pourront donner droit à réclamation.

Les réclamations éventuelles devront parvenir au plus tard 90 jours après la fin des travaux, sauf si la responsabilité de Servi29 est engagée pour une durée plus longue en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

5- Garantie :

- Les prestations sont couvertes dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés.
- Tous les travaux sont garantis 90 jours après la fin de leur exécution sous réserve du bon paiement de la facture sauf les travaux de débouchage et les interventions faisant l'objet d'une réserve du technicien figurant sur la facture.
- Les appareils neufs sont garantis 1 an suivant la marque. Les exécutions de rénovations (hors dépannages) sont garanties 1 an.
- Les appareillages sensibles ampoules, variateurs, disjoncteurs, alimentation et produits électroniques, etc....soumis aux variations électriques ne sont pas garantis.
- Intervention à titre gracieux dans les 3 mois en cas de renouvellement de la défektivité constatée à la précédente intervention, sous réserve qu'il n'y ait eu intervention extérieure ou mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les pièces vendues en soldes, Promotions ou déstockages sont garantis 3 mois.
- La garantie ne s'applique pas pour la défaillance d'installations vétustes, sa mission se limite dans ce cas à sa remise en fonction provisoire avec réserves et sous la responsabilité exclusive du client

6- Clause de réserve de propriété :

De convention expresse, est réservée au vendeur la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n°80 335 du 12 mai 1980, étant précisé qu'au sens de la présente clause, seul l'encaissement effectif des chèques vaudra paiement. Il est de plus précisé que le transfert des risques passe à l'acheteur dès que la marchandise est mise à sa disposition.

7- Force majeure :

La responsabilité de servi29 ne pourra en aucun cas être engagée, au cas où elle ne pourrait exécuter ses obligations, dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations, les événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations.

Ces événements dégagent le vendeur de toutes responsabilités et tous dommages et intérêts quelconques pour le retard de livraison ou inexécution des commandes.

En aucun cas, un retard ne peut donner lieu à indemnité ou entraîner une annulation totale ou partielle de la commande ou d'un devis.

8- Conditions particulières d'intervention :

- Opérations non chiffrables précisément (main d'œuvre et fournitures). Le tarif horaire proposé n'inclut pas le prix des fournitures qui devra recueillir l'accord préalable du client.
- Les ouvertures de portes sont effectuées sous la responsabilité express du client.
- Les supports de maintiens ou infrastructures imposées par le client n'engagent pas la société quant à la durabilité de maintien.
- L'état des supports restent sous l'entière responsabilité du client sauf dans le cas de supports neufs fournis par la société.
- La société décline toute responsabilité quant au fonctionnement ou anomalie constructeur du matériel fourni par le client. Sa mission est la mise en place suivant les instructions du client et des notices fournies.
- Le montage de meuble et éventuellement perçage de céramique ne pourra être exécuté par notre société qui dégage toute responsabilité quant à ce matériel.

- Les appareils vétustes présentant des risques ou anomalies au démontage feront l'objet d'une décharge soumise à la signature du client avant l'exécution.

- La société refusera toutes interventions si n'est présent qu'une personne mineure dans la demeure du client.

9- Champ de la compétence :

Les dépannages, les travaux concernant les bâtiments ou mobiliers entrant dans le champ de la compétence du prestataire et précisés lors de l'appel téléphonique ou lors de l'intervention.

10- Cookies et droit de rectification Informatique et liberté :

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Il peut exercer ce droit en écrivant à « SERVI29 - 11 rue André Malraux - 28920 Guilers».

Sauf opposition de sa part, ces données pourront être transmises aux partenaires de SERVI29 ou utilisées pour l'informer sur d'autres produits. Le site servi29.com dans le respect RGPD, ne comporte aucune donnée client, ni base de données, toute demande est à effectuer par mail à servi29200@gmail.com.

DONNÉES STATISTIQUES (COOKIES) L'utilisateur est informé que lors de ses visites sur le site, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier l'utilisateur mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site Internet.

L'utilisateur pourra désactiver ce cookie par l'intermédiaire de paramètres figurant au sein de son logiciel de navigation.

11- Renonciation :

Après la signature du devis, le souscripteur pourra y renoncer dans un délai de 14 jours commençant le lendemain de la signature. Il lui suffira envoyer un courrier de renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception.

12- Politique de remboursements :

Les remboursements suite à une annulation de commande ou devis sont effectués immédiatement après la demande du client, soit par annulation de paiement bancaire ou remboursement sur la carte qui a effectué le règlement.

En cas de paiement par chèque l'acompte n'étant pas encaissé il sera restitué.

Toute prestation est due et si le travail est effectué le client ne pourra prétendre à quelconque remboursement en cas de litige le tribunal de Brest sera seul compétent.